



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2018

Règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2019

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 575-2018, règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2019.

Ledit règlement 575-2018 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA